



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INFO 3/3

CARREFOUR DÉCIDE DE RECOURIR MASSIVEMENT À L'ACTIVITÉ PARTIELLE AU SEIN DU GROUPE !

La CFDT est opposée à un recours généralisé à l'activité partielle sans concertation et sans dialogue social.

Depuis l'annonce faite par le gouvernement de la fermeture des rayons « non-essentiels », nous nous attendions à la mise en place du chômage partiel pour les rayons concernés. **Mais l'annonce faite par Carrefour, qui s'appuie sur ces fermetures, pour mettre en place une activité partielle massive dans tout le groupe** (entre 10%, 40% et 50 % dans les différentes sociétés) et pas simplement dans les activités non-essentiels, **est dangereuse pour les salariés.**

Tout d'abord, cette décision (qui est une première pour le groupe) est prise **sans aucune concertation avec les représentants du personnel**. Décidée par la seule direction générale, l'activité partielle est mise en application avant de procéder à la moindre information/consultation des CSE et avant tout retour de l'avis de la DIRECCTE.

Pourtant, à ce jour **aucun élément chiffré ne nous a été communiqué** sur la perte de chiffres d'affaires qui serait à l'origine de cette décision. Si dans les hypermarchés, on peut imaginer une baisse d'activité liée à la fermeture de certains rayons, ce n'est pas le cas dans les **supermarchés et les magasins de proximité** pourtant concernés par cette décision.

On aurait pu croire, suite aux déclarations faites par Alexandre Bompard (PDG) il y a 2 semaines sur les chiffres du 3^{ème} trimestre (« **il s'agit de la meilleure performance de l'entreprise depuis 20 ans** »), que l'entreprise pourrait éviter une telle décision. On peut tout de même s'interroger sur ce changement subite d'avis de la direction sur le chômage partiel, alors qu'il y a quelques jours cette hypothèse n'était pas envisagée...

Alors s'agit-il d'opportunisme financier, de pressions sur les politiques ?

Va-t-on sérieusement faire partir en activité partielle des **agents de sécurité** (durant cette période difficile), des **assistantes de caisses** (déjà en sous-effectifs), des salariés qui remplissent les **rayons alimentaires** des hypermarchés et supermarchés ? **D'autant plus, que l'on demande aux salariés des sièges de venir en renfort ! S'agit-il pour les salariés de réaliser en 2, 3, 4 jours le travail d'une semaine entière ?** Pourquoi ne pas fermer plus tôt si l'activité est réduite ?

Non, le recours au chômage partiel ne peut pas être une bonne nouvelle (pour personne), même si nous reconnaissons que l'entreprise a clairement le mérite de maintenir le salaire à 100%. Et que l'on ne nous parle pas de la sauvegarde de notre activité, alors que depuis plus de 2 ans, restructurations et cessions de magasins en location-gérance se succèdent...

Les salariés sont exténués par cette année difficile qu'ils ont passés **en 1^{ère} ligne**, exposés au **COVID-19**, à continuer à approvisionner la population. Leurs conditions de travail ne doivent pas continuer à se détériorer à l'approche du mois de décembre **On peut aussi s'inquiéter d'un impact durable de cette mesure sur les sièges alors que des bruits d'une nouvelle restructuration circulent...**

Cette décision suscite beaucoup d'incompréhension chez les salariés ! C'est ce qui arrive quand le dialogue social est lui aussi confiné !